

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Thierry BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Sandrine PASSEBON, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Philippe CHABOT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Cécile DROUET (Pouvoir donné à Jacqueline GATTEPAILLE), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Julie MENARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER).

**Absents :** Mathieu BERARD, Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Valérie MARSAULT

**OBJET : Approbation de l'avant-projet définitif (APD) pour la rénovation énergétique et la sécurisation de l'ancienne poste**

Le Maire expose.

La commune a candidaté en 2023 pour l'installation d'une brigade de gendarmerie sur son territoire. Par courrier en date du 4 janvier 2024, Madame la Préfète des Deux-Sèvres a annoncé que la candidature d'Échiré avait été retenue.

En attendant la construction de la caserne rue du Patrouillet, la brigade de gendarmerie sera accueillie dans les locaux de l'ancienne poste, sis 94 rue de la Poste à Échiré. Cet accueil nécessite la réalisation de travaux de réhabilitation, notamment énergétiques et sécuritaires.

Dans un contexte de hausse des coûts du prix des énergies, la municipalité s'est engagée en 2022 dans la transition énergétique par la rénovation énergétique de bâtiments d'une part et par l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la production de chaleur d'autre part.

Une étude de faisabilité a notamment été engagée pour un projet de chauffage par géothermie (création d'une boucle d'eau tempérée géothermique) alimentant l'espace socioculturel Lionel Bénier, l'ancienne poste et des bâtiments du Logis des Ourneaux.

Dans la continuité de cette étude et notamment de l'installation d'une pompe à chaleur géothermique sur le bâtiment d'accueil temporaire de la brigade, la commune souhaite réduire davantage son empreinte carbone en le rénovant énergétiquement.

CM20240607-009

Le projet de rénovation consiste donc à :

- réduire l'impact carbone d'un bâtiment communal ;
- améliorer les performances énergétiques d'un équipement public (isolation façade, remplacement des huisseries...);
- répondre aux attentes de l'État pour la création d'une brigade de gendarmerie à Échiré (sécurisation des locaux).

Le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables – 79260 La Crèche), mandaté pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du dossier de géothermie, a notamment réalisé une étude thermique de l'ancienne poste. Cette étude démontre que ce projet de rénovation permettrait de réaliser une économie d'environ 80% d'émission de CO2/an.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal a attribué par délibération du 3 mai 2024 le marché de maîtrise d'œuvre à TEMIS ARCHITECTES, mandataire du groupement, domicilié à la Crèche (79260).

A l'issue des réunions et échanges entre la commune, la Gendarmerie et la maîtrise d'œuvre, le Maire présente à l'assemblée le dossier d'avant-projet définitif (APD) établi par le maître d'œuvre, pour un montant prévisionnel de 370 000,00 € HT.

**Le Maire demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver l'avant-projet définitif (APD) présenté ci-dessus, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 370 000,00 € HT ;**
- **de décider que les marchés de travaux correspondants seront passés selon la procédure adaptée, après consultation des entreprises.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 7 juin 2024

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Valérie MARSAULT

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : 12 JUIN 2024  
Notifié ou publié le : 12 JUIN 2024